

Lycée horti-paysage et services

Règlement financier 2011 / 2012



Modalités de règlement :

10% arrhes non-remboursables déposées en juillet et 9 prélèvements mensuels de septembre 2011 à mai 2012

Ou une fois par chèque pour le 10 septembre 2011 au plus tard.

Élément obligatoire de contribution financière	Montants
Frais d'inscription et dépôt de garantie	
Frais d'inscription non remboursables	100,00 €
Dépôt de garantie restitué au plus tard deux mois après départ définitif	300,00 €
Scolarité	
<i>Toute année scolaire commencée est due dans sa totalité</i>	
Montant annuel :	1 200,00 €
soit des arrhes de :	120,00 €
et un prélèvement mensuel pendant 9 mois de :	120,00 €

Contribution financière en fonction des options choisies	Montants
Régime demi-pension : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi	
Tarif annuel comprenant la scolarité et la demi-pension :	2 310,00 €
Soit des arrhes de :	231,00 €
et un prélèvement mensuel pendant 9 mois de :	231,00 €
Tout changement de régime ne peut se faire que sur demande écrite auprès du responsable de la vie scolaire et de la comptabilité.	
Repas exceptionnels pour les élèves externes le midi:	10,00 € l'unité
Remboursements exceptionnels : Pour toute absence justifiée d'un minimum de 2 semaines consécutives, les remboursements se font au prorata	
Régime internat : pension complète	
Tarif annuel comprenant la scolarité et la pension complète :	3 950,00 €
Soit des arrhes de :	395,00 €
et un prélèvement mensuel pendant 9 mois:	395,00 €
Tout changement de régime ne peut se faire que sur demande écrite auprès du responsable de la vie scolaire et de la comptabilité.	
Remboursements exceptionnels : Pour toute absence justifiée d'un minimum de 2 semaines consécutives, les remboursements se font au prorata	
Un accueil est prévu toutes les reprises ou veilles de rentrée hebdomadaire au château pour les internes. Le repas du soir n'est pas fourni.	
Transport des internes Paris-Forges, les vendredis et dimanches.	20,00 € l'unité
tarif annuel:	1 100,00 €
Soit des arrhes de :	380,00 €
et un prélèvement mensuel pendant 9 mois:	80,00 €
Etude surveillée	
<i>L'inscription est définitive pour l'année</i>	
Montant annuel pour 4 soirées:	440,00 €
Soit un prélèvement mensuel pendant 9 mois de :	44,44 €
Réductions	
Pour deux enfants	360,00 €
pour trois enfants	720,00 €

Conditions générales
Tout retard de paiement entraînera l'application d'intérêts au taux légal majoré de 1% et l'exigibilité intégrale de la facture. Les éventuels frais d'impayés seront à la charge du débiteur.
Les tarifs incluent la totalité des frais de fonctionnement à l'exception des fournitures, des voyages et transports publics, des cours de soutien et des activités extrascolaires. Ils sont annuels, comprennent une assurance scolaire et tiennent compte des vacances scolaires et des stages.
Les demandes de bourses ou de carte de transport scolaire se font à la rentrée des classes, les formulaires sont remis dès transmission à l'établissement par les administrations.